



RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

N° 90

8 mars
2011



Sommaire

- ✓ Fermetures d'usine : combattre les licenciements pages 2/5
- ✓ NetCacao : intervention de J.M.Coppola Région PACA pages 6/7
- ✓ Vous avez dit « baisse du chômage » ? pages 8/10
- ✓ « Coût » du travail : les mensonges de L. Parisot page 11/13

Fermeture d'usine : combattre les licenciements ou réclamer des primes ?

NetCacao, Fralib, deux entreprises parmi tant d'autres qui montrent que face aux fermetures annoncées, la lutte pour le maintien de l'activité, la sauvegarde des emplois peut être payante

NetCacao est une entreprise fondée en 2004 pour reprendre une usine créée en 1952 par Nestlé qui voulait s'en débarrasser.

Les salariés ont dû engager une importante lutte face à cette multinationale pour maintenir l'activité d'un site qui faisait pourtant des bénéfices en fabriquant du chocolat et du café.

Cette forte mobilisation des salariés a ainsi pu empêcher Nestlé de mettre son projet de fermeture à exécution.

Au lieu d'une telle issue, Nestlé a dû s'engager à acheter une partie de la production sur une période de trois ans pour assurer la transition.

Mais, Nestlé, bafouant tous ses engagements - avec cette volonté de revanche qui caractérise ceux qui n'admettent pas que leurs pouvoirs puissent être défiés par ceux qu'ils considèrent comme leurs subordonnés - s'est évertué à mettre le maximum de batons dans les roues de la toute nouvelle entreprise.

Ainsi, a-t-elle engagé plus de vingt actions en justice contre NetCacao.

Malgré ces obstacles, la PME qui occupe 186 salariés a mis à profit ces trois ans pour développer sa propre marque de chocolat. Elle a investi plus de vingt millions d'euros et maîtrise la chaîne entière de fabrication : de

l'approvisionnement en fèves de cacao jusqu'au produit fini.

Le carnet de commande est bien rempli avec plus de 30% d'exportation.

Pourtant l'avenir de cette PME est compromise.

La hausse des ventes s'accompagne d'une augmentation des achats de fèves de cacao. Mais cette matière première est aujourd'hui l'objet d'une spéculation financière qui enflamme son coût et met en difficulté la trésorerie de Net cacao.

Le refus des banques de financer ces besoins transitoires met en danger l'entreprise car les acheteurs des produits de Net cacao hésitent à confirmer leurs commandes de peur des menaces qui pèsent sur l'activité de l'entreprise.

Pas assez rentable!

La décision du tribunal de commerce de Marseille du 17 février de redressement judiciaire de Net Cacao a été accueillie avec un certain soulagement par les salariés car l'entreprise est passée tout près de la cessation de paiement en décembre. Ils ont désormais l'assurance de voir leurs salaires du mois de février honorés par la Caisse des dépôts et de consignation.

« *La procédure de redressement*

judiciaire s'étalera sur un an, avec une période probatoire de six mois », précise Jean François Molina, ancien responsable syndical CGT Nestlé. Au mois d'avril, un premier examen de la santé de l'entreprise sera effectué qui, s'il s'avère positif, lui donnera une nouvelle période de six mois de répit ».

Ce refus des banques de prêts aux PME pose le problème de l'utilisation du crédit. C'est pour riposter à une telle attitude que le PCF propose de créer un Fonds National (FNEF) et de Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF) impliquant les banques dans le financement de projets porteurs d'emplois. Le droit de saisine de ces Fonds par les salariés leur permettrait de s'appuyer sur un outil fi-

nancier pour sauvegarder et développer les entreprises.

Dores et déjà, dans les 20 régions dirigées par la gauche, en appui aux luttes des salariés, les élus peuvent mettre en place de tels Fonds Régionaux. Au lieu des aides régionales actuelles de soutien au profit des entreprises, la prise en charge par la région d'une partie des intérêts des crédits pour financer des investissements réels et de recherche pourrait être bien plus efficace. Cela signifie un financement régional, selon le principe du bonus malus, qui serait d'autant plus important que l'emploi créé par l'entreprise est élevé tandis que le coût du crédit serait renchéri pour celle qui détruit l'emploi et préfère les placements financiers.

FRALIB, une lutte ambitieuse !

Ce qui se passe depuis plusieurs mois à l'usine FRALIB de Gémenos dans la banlieue de Marseille ressemble à un scénario malheureusement de plus en plus classique.

- D'un côté, un groupe transnational, en l'occurrence Unilever, un des leaders mondiaux de l'agroalimentaire, propriétaire d'une multitude de marques : de la moutarde Amora aux déodorants Axe, en passant par les soupes Knorr et les dentifrices Signal.

Unilever a réalisé en 2010 un chiffre d'affaire de 44,3 milliards avec un bénéfice net en hausse de 26% de 4,6 Milliards.

En 2009, Fralib a réalisé un chiffre d'affaire de plus de 27 Millions d'euros, avec un EBE de plus de 8 millions !

- De l'autre, une unité de fabrication de sachets de thé et d'infusions pour les marques Lipton et l'Eléphant, propriétés d'Unilever. Cette unité de production est

la dernière usine de la FRALIB, filiale d'Unilever. Elle emploie 182 salariés et 65% de sa production est destinée au marché français. FRALIB est une société rentable, ne connaissant pas de problèmes de trésorerie, de bilan ou encore de carnet de commande.

Seulement voilà, Unilever est un groupe insatiable : sous prétexte de restructuration industrielle, la direction a décidé en septembre dernier de fermer l'usine de Gémenos, et de transférer la production en Belgique et en Pologne.

La direction d'Unilever n'a jamais voulu avouer que la fermeture de l'usine vise à augmenter les bénéfices du groupe. Pour elle, cette fermeture est une réponse « *aux difficultés structurelles d'Unilever sur le marché du thé et des infusions en Europe de l'ouest* ». Et d'ajouter comme suprême argument que l'usine de Gémenos « *représente à elle seule 27% des coûts pour 5,1% des volumes de production européens* ». Dans la foulée un accord de méthode a été proposé aux salariés pour régler au plus vite la cession d'activité, accord de méthode

que les représentants des salariés ont refusé de signer. La direction a aussi rapidement remis un PSE (Plan de Sauvegarde de l'emploi, nouveau cynisme pour désigner un plan social qui n'a rien de *social*) au CE d'entreprise.

Histoire classique, sauf que...

De la résistance exemplaire...

La première étape de la lutte menée par les salariés de FRALIB a été de contester les chiffres de la direction et de le faire savoir. Sans rentrer dans les détails, les chiffres avancés par la direction, en plus d'être erronés car comparant des unités de productions différentes et des productions différentes, contredisaient des documents internes du groupe Unilever. De plus, ces chiffres n'étaient accompagnés d'aucun commentaire sur la politique d'investissement d'Unilever sur le site de Gémenos. Enfin, les employés de FRALIB ont pointé l'extrême faiblesse de la politique salariale de l'entreprise.

Dans un deuxième temps, en plus d'appeler à un boycott des produits Lipton, les salariés ont attaqué le groupe Unilever sur le domaine fiscal.

En effet, la réorganisation d'Unilever au début des années 2000 a transformé l'Usine FRALIB en simple sous-traitant de volumes de fabrications dont **la vente finale est facturée par une société filiale du groupe basée en Suisse, ce qui permet à Unilever de « passer à travers la fiscalité française et ainsi de voler en toute impunité 67 millions d'euros chaque année, depuis 2007, à la collectivité nationale ».**

- **Enfin dans un troisième temps, le CE (Comité d'Entreprise) de FRALIB a décidé d'assigner le groupe Unilever devant le tribunal de Grande Instance de Marseille afin de contester la décision de fermeture et le PSE proposé,** tant sur le fond argumentaire que sur la forme légale. Le résultat est une victoire : rendu avec une semaine d'avance, la décision du juge des référés est une vérita-

ble claque pour la direction d'Unilever.

Constatant des « *irrégularités manifestes* » dans la démarche de cessation d'activité entreprise par le groupe, le tribunal demande à Unilever de *communiquer « au comité d'entreprise toutes les données utiles à apprécier la rentabilité de l'activité »* ainsi que « *toutes les données utiles à apprécier la dérive de compétitivité de FRALIB [...], l'échec des mesures destinées à l'enrayer, en produisant les éléments de comparaisons indispensables...pour la branche et chacun des sites* ».

De plus, le PSE est annulé pour manque de clarté sur les moyens mis en œuvre par Unilever, notamment en comparaison des plans « *mis en œuvre dans les périodes récentes* ».

A la proposition d'un plan alternatif...

Cependant, et c'est là une forte originalité de cette lutte, les salariés de FRALIB ne se sont pas contentés de résister à la fermeture de leur site. Ils en sont aujourd'hui à l'élaboration d'un projet alternatif porteur d'une ambition industrielle des plus exigeantes.

♦ Exigeant, ce projet l'est déjà par son analyse de départ. Constatant que l'une des marques produite par le site de Gémenos, l'« Eléphant », possède un ancrage historique dans la région (plus de 100 ans de présence), il s'agit tout simplement de s'appuyer sur cette réalité pour développer autour de cette marque une dynamique locale, et donc en toute logique, de la conserver. La marque l'« Eléphant » produit des infusions et du thé. Pourquoi ne pas porter un projet industriel basé en partie sur les productions tisanières régionales, comme cela fut d'ailleurs le cas pendant des années ? En plus d'inscrire ce projet dans un contexte plus large de revalorisation de la production agricole locale, cette démarche s'inscrit aussi dans une exigence d'un développement écologiquement durable.

Exigeant, ce projet l'est aussi par sa

♦ démarche en termes de réappropriation par un collectif de salariés de l'outil de production. Constatant que les promesses d'investissements d'Unilever sur le site n'ont pas été tenues, le CE demande au groupe de rénover, comme promis, l'appareil de production et de le remettre pour un euro symbolique, ainsi que le foncier attaché, à un collectif de travail formé par l'ensemble des salariés de l'usine FRALIB de Gémenos. Cela constituerait un capital social collectif de base permettant de conserver au sein de l'entreprise un poids décisionnaire pour les salariés, même si des investisseurs rejoignent le projet du CE.

Car comme le fait remarquer Olivier Leberquier, délégué CGT du personnel, « *la forme juridique qui porterait ce projet n'est pas encore définie* ». Ce qui compte, c'est que le tour de table se fasse avec les collectivités locales, des investisseurs éventuels et le groupe Unilever. Aussi, dans les cinq années au moins suivant le démarrage de l'activité, « *Unilever doit s'engager à maintenir l'accès à ses circuits d'approvisionnement et de distribution* ». Les collectivités locales, en plus de leur intervention financière, devraient aider à la formation des salariés à de nouveaux métiers car comme le fait remarquer Olivier Leberquier « *nous n'avons pas ici par exemple d'équipe commerciale, et c'est un tout autre métier que le notre* ».

Il n'empêche que le projet alternatif, tel qu'il est esquissé et reposant sur une mixité du capital avec prépondérance majoritaire donnée aux salariés ainsi qu'aux collectivités territoriales, prouve au moins

deux choses : les salariés sont capables – et volontaires – pour prendre en main la maîtrise de leur destin économique ; les salariés sont compétents pour inventer des formes de développement économique alternatives originales et respectueuses, plus que les multinationales, de l'environnement, des consommateurs et des producteurs, et de l'argent public. Cela, le salariat de notre région et au-delà, et plus encore le patronat, ne sauraient le négliger

Indépendamment de l'aspect exemplaire de la lutte, les FRALIB démontrent que le maintien de l'outil industriel sur un territoire passe par une réflexion sur le sens de l'ancrage d'une activité sur ce territoire.

Cette réflexion ne peut contourner le fait de se confronter à la logique du pouvoir de décision dans l'entreprise et à celle de l'appropriation au moins partielle des moyens de production pour renverser cette logique.

Cependant, l'aspect financier de toute réflexion sur l'ambition industrielle ne peut non plus être ignoré : il est évident qu'une collectivité territoriale, Région et/ou département, disposant d'un Fond Régional Emploi Formation serait mieux armé pour accompagner et faire réussir un projet alternatif comme celui des FRALIB.

République française

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Vice-Président

Délégué aux Lycées, au Patrimoine
et aux Investissements Régionaux

Affaire suivie par L. Tomas
ltomas@regionpaca.fr
Réf: JMC/LT 10-174

Monsieur Michel VAUZELLE

**Président du Conseil régional
de Provence Alpes Côte-d'Azur**

Marseille, le 28 décembre 2010

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation alarmante de Net Cacao. Vous savez sans doute que cette entreprise marseillaise est menacée de disparaître par la simple non volonté des banques de lui accorder un emprunt.

Bien plus qu'un symbole de la résistance et de la victoire face au rouleau compresseur d'une multinationale, Net Cacao est à présent une PMI viable, performante et qui a fait ses preuves.

Entité à taille humaine, elle détient un carnet de commande qui lui garantit déjà l'utilisation de 70% de son outil de production jusqu'à la fin 2011.

Son potentiel de développement est incontestable, tant en matière de chiffre d'affaire que de création d'emploi.

Mais la pression du marché des matières premières telles que le sucre, le lait, le beurre et le cacao, qui ont vu leur prix exploser, fragilise la trésorerie de la société dont l'activité dépend de l'acquisition de ces produits.

Évaluée à 40 millions d'euros, Net Cacao manque d'un fonds de roulement de 8 millions que les banques refusent lui prêter.

Seules les banques mutualistes ont répondu favorablement aux demandes de l'entreprise mais cela reste insuffisant.

Comme je l'ai porté tout au long de la campagne électorale des régionales, j'estime inacceptable de laisser faire les établissements bancaires qui jouent un rôle à contre-emploi en ne favorisant pas le développement économique au profit de la spéculation financière.

Je sais que nous partageons ce point de vue qui nous guide, d'ailleurs, dans nos choix politiques de soutien aux entreprises et à l'économie régionales.

Nous ne pouvons nous résoudre à ce que notre collectivité reste spectatrice devant cette asphyxie financière téléguidée par les banques de la place marseillaise. C'est aussi parce que nous n'avons pas beaucoup entendu les responsables politiques locaux et nationaux ou les dirigeants de la CCI sur ce dossier que je vous propose d'agir.

Afin de mettre tout notre poids dans l'obtention d'une solution pour sauver Net Cacao, ne pourrions-nous pas faire examiner par nos services une garantie qui permette aux banques d'octroyer le prêt sollicité par la direction de Net Cacao.

Par ailleurs, une intervention de votre part auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pourrait peser dans le même sens.

Restant à votre disposition pour un échange sur le sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression des mes sentiments distingués.

Jean-Marc COPPOLA
Vice-président du Conseil Régional,
Conseiller Municipal de Marseille



Vous avez dit baisse du chômage?

Pour être sûr que l'info ne passe pas inaperçue, Xavier Bertrand a vendu la mèche avant que cela ne soit officiel : le chômage aurait nettement baissé au mois de janvier (19.300 et 0,7%)

Après une forte hausse en novembre et décembre (38.200), le gouvernement se dit soulagé. Xavier Bertrand trouve qu'il y a des signes encourageants.

Qu'en est-il réellement ?

♦ Les radiations et les défauts d'actualisation touchent 257.220 personnes en janvier, en augmentation de 17.700.

Les chiffres retenus par le gouvernement ne prennent en compte que la catégorie A. Le chômeur qui trouve un petit boulot de courte durée se retrouve automatiquement en catégorie B (- de 78 h dans le mois) ou C (+ de 18 heures dans le mois). **Or le nombre de chômeurs de ces catégories est en hausse de...19000 !** Dans ces catégories A, B, C, le nombre de chômeurs progresse de 4,4 % en un an et dépasse depuis trois mois 4 millions. **Ce qui réduit à bien peu de choses l'annonce de la baisse du nombre de chômeurs.**

♦ La part des demandeurs d'emplois indemnisés est en augmentation, que ce soit au titre de l'assurance chômage, ou au titre du régime de solidarité nationale !. Seule baisse le nombre de chômeurs dispensés de recherche d'emploi. Mais ces derniers ne sont pas comptabilisés dans le pôle emploi. Ils représentent 266.400 chômeurs âgés.

L'augmentation du nombre des chômeurs ayant retrouvé un travail est essentiellement liée à une relance d'emplois précaires : CDD,interims.....

Le ministre du travail annonce : « nous voulons augmenter de 30% les entrées en formation de demandeurs d'emploi » Certes, mais l'ampleur du chômage exige une toute autre politique, notamment sur l'utilisation du crédit pour l'emploi et la formation avec un crédit sélectif à bas taux dès lors qu'il s'agit de développer des entreprises avec des créations

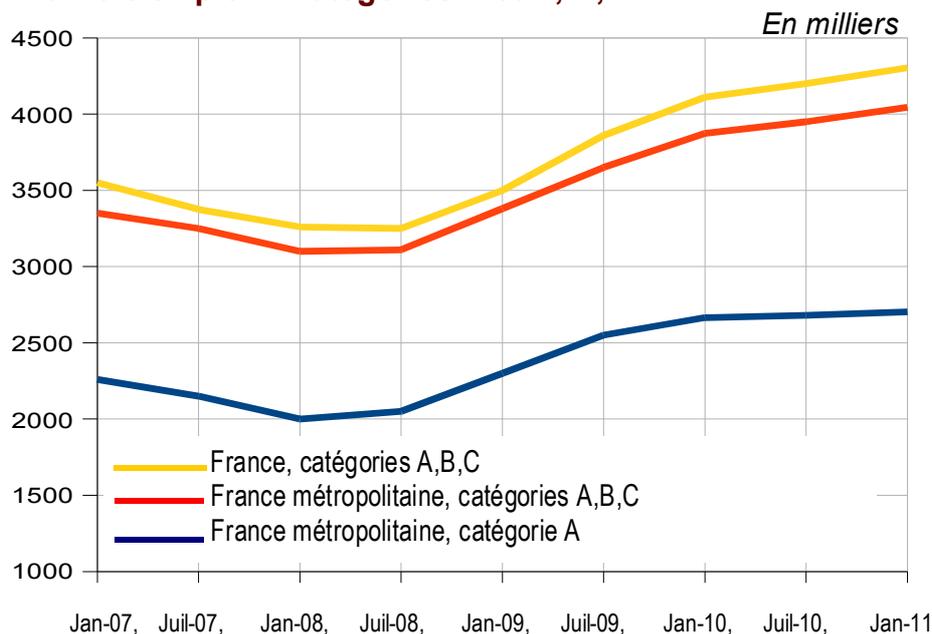
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois au pôle emploi

(en milliers et %)

source Dares février 2011

	Jan 2010	Dec 2010	Jan 2011	variation sur 1 an (%)
France métropolitaine catégorie A	2645	2725	2703	1,4 %
France métropolitaine catégorie A,B,C	3849	4052	4045	4,4 %
France catégories A,B,C, y compris les DOM	4087	4310	4303,7	4,7 %

Demandeurs d'emploi inscrit en fin de mois à Pôle emploi. Catégories A et A, B, C.



Demandeurs d'emploi inscrit en fin de mois au pôle emploi (en milliers et %) catégories A,B,C France métropolitaine

source Dares février 2011

	Jan 2010	Jan 2011	Variation sur 1 an
Hommes	1943,4	2004,7	+3,2
Femmes	1930,4	2040,5	+5,7
Moins de 25 ans	643,9	623	-3,2
Entre 25 et 49 ans	2571	2669,6	+3,8
50 ans et plus	658,9	752,6	+14,2
Durée : moins de 3 mois	1005,6	1017,5	+1,2
Durée : moins de 1 an	2567,6	2523,7	-1,7
Durée : 1 an ou plus	1306,2	1521,5	+16,5
Durée : plus de 3 ans	298	350,9	+17,8
Durée moy (jours)	201	231	+30
Durée moy des plus de 50 ans	313	367	+54



Entrées pôle d'emploi par motif (catégorie A,B;C) France métropolitaine

source Dares février 2011

	Jan 2010	Dec 2010	Jan 2011	Répartition des mo- tifs en %	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
Fin de contrat à durée déterminée	117,1	121,2	116,9	23,8	-3,5	-0,2
Fin de mission d'intérim	29	29,7	28,7	5,8	-3,4	-1
Licenciements économiques	16,6	15,2	14,8	3	-2,6	-10,8
Autres licenciements	47,1	42,2	42,1	8,6	-0,2	-10,6
démissions	17,7	15,9	16,7	3,4	5	-5,6
Premières entrées	35,8	27,7	29,6	6	6,9	-17,3
Reprise d'activité	38,3	38,9	39,1	7,9	0,5	2,1
Autres cas	203,5	195,4	204,3	41,5	4,6	0,4
Ensemble	505,1	486,2	492,2	100	1,2	-2,6
France ensemble	530,3	510,5	517,6		1,4	-2,4

Sorties pôle d'emploi par motif (catégorie A,B;C) France métropolitaine

source Dares février 2011

	Jan 2010	Déc 2010	Jan 2011	Répartition des mo- tifs en %	Variation sur 1 mois	Varia- tion sur 1 an
Reprise d'emploi déclarée	94	91,9	106,4	21,6	15,8	13,2
Entrée en stage	32,9	33,4	33	6,7	-1,2	0,3
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite)	39	38,8	39,5	8	1,8	1,3
Dont dispensé de recherche d'em- ploi (DRE)	6,4	5,1	4,1	0,8	-19,6	-35,9
Dont maladies	20,2	20,6	21,4	4,3	3,9	5,9
Cessation d'inscription pour dé- faut d'actualisation	205,1	193,4	208,3	42,3	7,7	1,6
Radiations administratives	43,8	46,1	48,9	9,9	6,1	11,6
Autres cas	60,4	55,7	56,2	11,4	0,9	-7
ensemble	475,2	459,3	492,3	100	7,2	3,6
France ensemble	497,1	481,8	512,2		6,3	3

Revoir quelques prétendues « vérités » qui arrangent les patrons sur le « coût¹ » du travail

Quelques données tirées du rapport d'information du Sénat N° 227. 18 janvier 2011

Nous venons d'assister à une tentative de culpabilisation des salariés sur le « coût » du travail conduite conjointement par le gouvernement et la présidente du Medef.

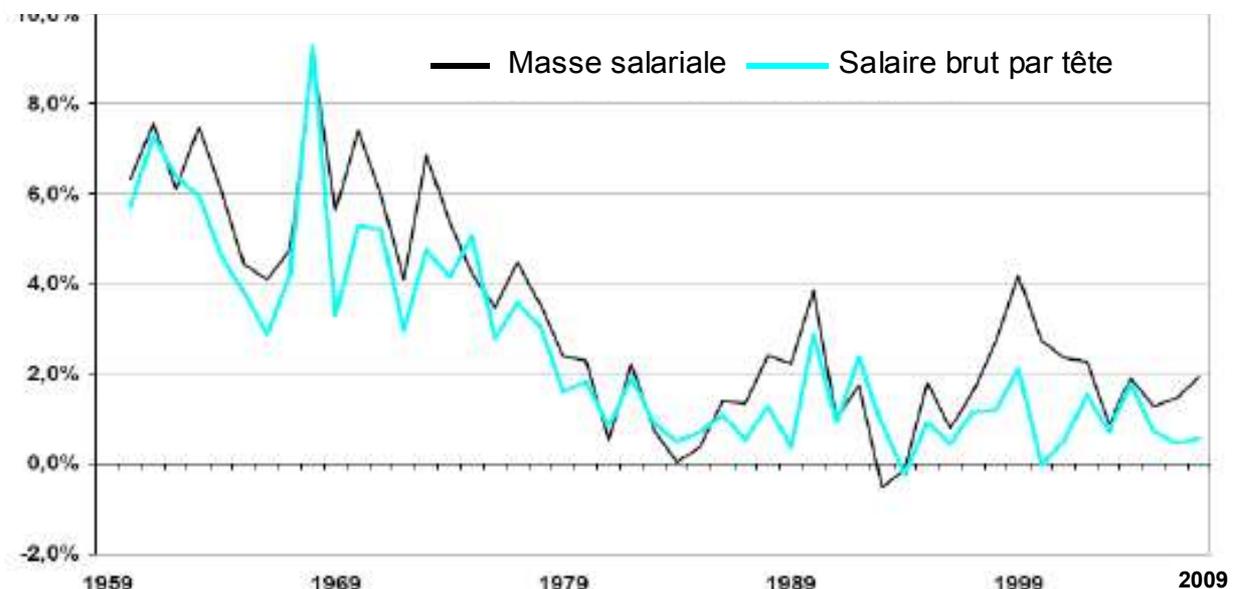
L'opération visait à faire croire que la perte de compétitivité vis-à-vis de l'Allemagne serait due à une croissance excessive des salaires en France. L'étude qui a servi à cette opération a été menée à la demande de Eric Besson ministre de l'industrie par une officine privée, le cabinet COE-Rexecode, proche du patronat.

Dans son rapport le cabinet fait le constat qu' « à partir des années 2000, une divergence de compétitivité sans précédent historique apparaît au détriment de la France et, depuis, l'écart de compétitivité s'accroît. » Mais aussitôt, c'est pour conclure que : « selon les enquêtes disponibles, le coût moyen de l'heure de travail (salaire chargé) dans l'industrie a augmenté en France plus rapidement qu'en Allemagne d'environ 10% dans la première partie des années 2000, l'écart de tendance se prolongeant depuis et s'amplifiant probablement. »

Outre que pour arriver à sa démonstration, le cabinet en question a tout simplement (!) inversé les chiffres du temps de travail (les salariés français travaillent plus longtemps que les salariés allemand), le « rapport d'information » sur « la prospective du pacte social dans l'entreprise » élaboré par une commission du Sénat sous la présidence d'un sénateur UMP, donne un certain nombre d'éléments qui montrent, entre autres, que les salaires sont loin d'avoir flambé en France et que la productivité reste très forte.

¹Ce terme de coût du travail est un non sens. Le travail n'est pas un coût mais au contraire, c'est à partir de lui que se créent les richesses. Le salaire représente la part des richesses créées réservée à rémunérer ce travail.

MASSE SALARIALE ET SALAIRE SUPERBRUT PAR TETE TAUX DE CROISSANCE EN EUROS CONSTANTS



SALAIRES ANNUELS BRUTS MOYENS EN 2007	
Danemark	53165
Royaume Unis	46051
Luxembourg	45284
Allemagne	40200
Belgique	38659
Autriche	37716
Suède	36871
Finlande	36114
France	32413
Portugal	15345
Hongrie	8952
Slovaquie	8400
Lettonie	6690
Roumanie	4828
Bulgarie	2626

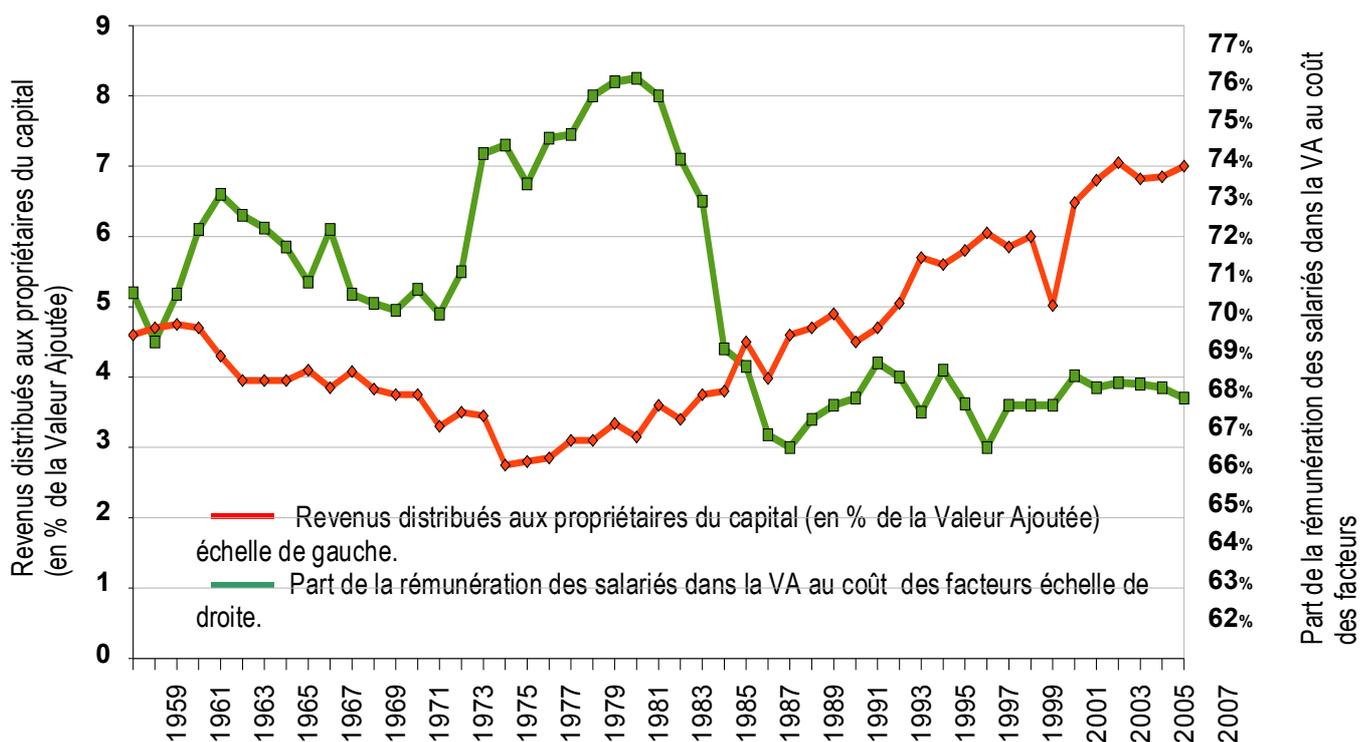
Dans sa synthèse, le rapport relève que :

« Ces 30 dernières années, dans un contexte de concurrence et de mobilité des capitaux croissantes, une recherche de productivité de plus en plus orientée vers le court terme a progressivement modifié toutes les facettes du pacte social dans l'entreprise... On observe :

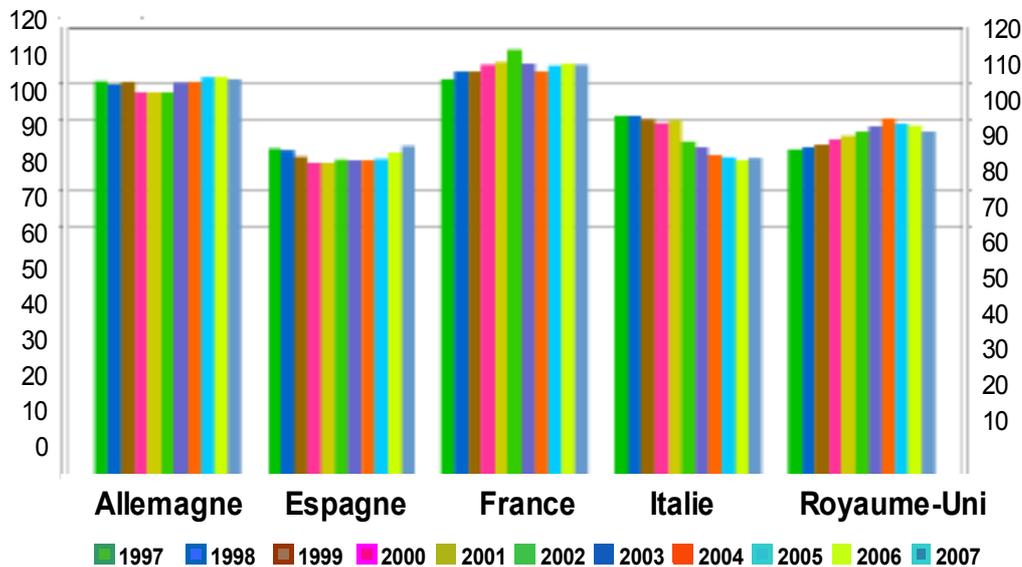
- Des gains ralentis et des inégalités sociales croissantes, mais des revenus du capital en forte augmentation
- De fortes tensions sur les conditions de travail
- Des relations sociales dégradées et une gouvernance déséquilibrée, avec une translation du pouvoir vers des investisseurs financiers au sein d'entreprises plus grandes qu'il y a 30 ans mais composées d'établissements plus petits où les salariés sont éloignés des lieux de décision...

Le rapport s'attache à imaginer deux scénarios. Celui prolongeant la situation actuelle : « probabilité du pire », « il n'y aurait pas d'autres choix que de flexibiliser d'avantage salaires et emplois... » et celui dénommé « facteurs d'émancipation... » qui encourage les luttes puisqu'il anticipe une « sécurisation des salariés (qui) constituerait l'autre volet d'une restauration de la qualité de l'emploi et du travail »...

ÉVOLUTION DES REVENUS DISTRIBUÉS AUX PROPRIÉTAIRES DU CAPITAL (en % de la VA) ET DE LA PART DES SALARIÉS AU COÛT DES FACTEURS de 1959 à 2007



PRODUCTIVITE DE LA MAIN D'ŒUVRE PAR HEURE DE TRAVAIL. Différentiel vis-à-vis de l'UE à 15 (base 100 sur la période 1997-2007)



Sources : Données Eurostat

Le décrochage de la part des salaires dans la VA se constate nettement à partir des années 1980, c'est à dire au moment de la libéralisation du système financier. **Comme le rappelait Denis Durand** (lettre du Rapse N°83) « *c'est très précisément à cette époque que les détenteurs de capitaux financiers ont acquis un pouvoir énorme sur les entreprises....* **Soumis à cette dictature des actionnaires, les choix de gestion des entreprises ont été subordonnés à une seule obsession : comprimer la masse salariale et dégager le maximum de gains de productivité du travail.** » (On voit sur le graph. ci-dessus que la France est bien placée dans ce domaine!).

« ...ces politiques et ces choix de gestion (qui) se sont traduits, en quelques années, par un changement dans la répartition des richesses. Si on veut plus d'argent pour les salariés, alors ce sont ces politiques et ces gestions qu'il faut renverser... Il faut imposer dans les entreprises, comme dans le secteur public, d'autres critères de gestion... Il faut libérer les gestions d'entreprises et les finances publiques des marchés financiers. Le seul moyen d'y arriver, c'est **d'empêcher les banques de financer la spéculation financière et les obliger à mobiliser le crédit bancaire pour financer les investissements favorables au développement de l'emploi et la formation** jusqu'à la mise en place d'une politique monétaire sélective de la BCE, en passant par la constitution d'un pôle public au niveau national...

Il s'agit pour les salariés et les citoyens de prendre de nouveaux pouvoirs sur l'utilisation de l'argent : argent public, argent des banques, argent des entreprises... ».